

Tiers lieux d'activité

Un nouvel outil du déploiement de la RSE

Dominique LE GIGAN

Directeur Animation Economique CCI Grenoble

Rappel

- **Qu'est ce que la RSE ?**

La norme ISO 26000 définit la **responsabilité sociétale** d'une organisation comme la maîtrise par celle-ci « des **impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement**, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au **développement durable**, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »

Opération « Stop Bouchons »

Les 10 propositions du monde économique :

1. Mise à 3 voies de l'A480 pour 90km/h (traversée N/S de la région grenobloise) avec réaménagement de l'échangeur du Rondeau.
2. Rocade Sud à 3 voies pour 90 km/h et contournement complet par le Nord.
3. Régulation adaptée et intelligente des vitesses en fonction du trafic (par opposition à une solution permanente à 70 km/h !)
4. Réseau ferroviaire à la hauteur de l'enjeu : il faut aller plus vite pour les TER...
5. **Aller plus loin dans les Plans de Déplacements Entreprises**
6. **Compatibilité des heures de travail avec la fluidité des déplacements**
7. Usage différent de la voiture
8. Pourquoi pas des TC par câble ?
9. **Ecocentres (lieux de travail partagés implantés en amont des bouchons)**
10. Dispositif de livraisons des commerces de villes "éco-responsable".

Les PDE / PDIE

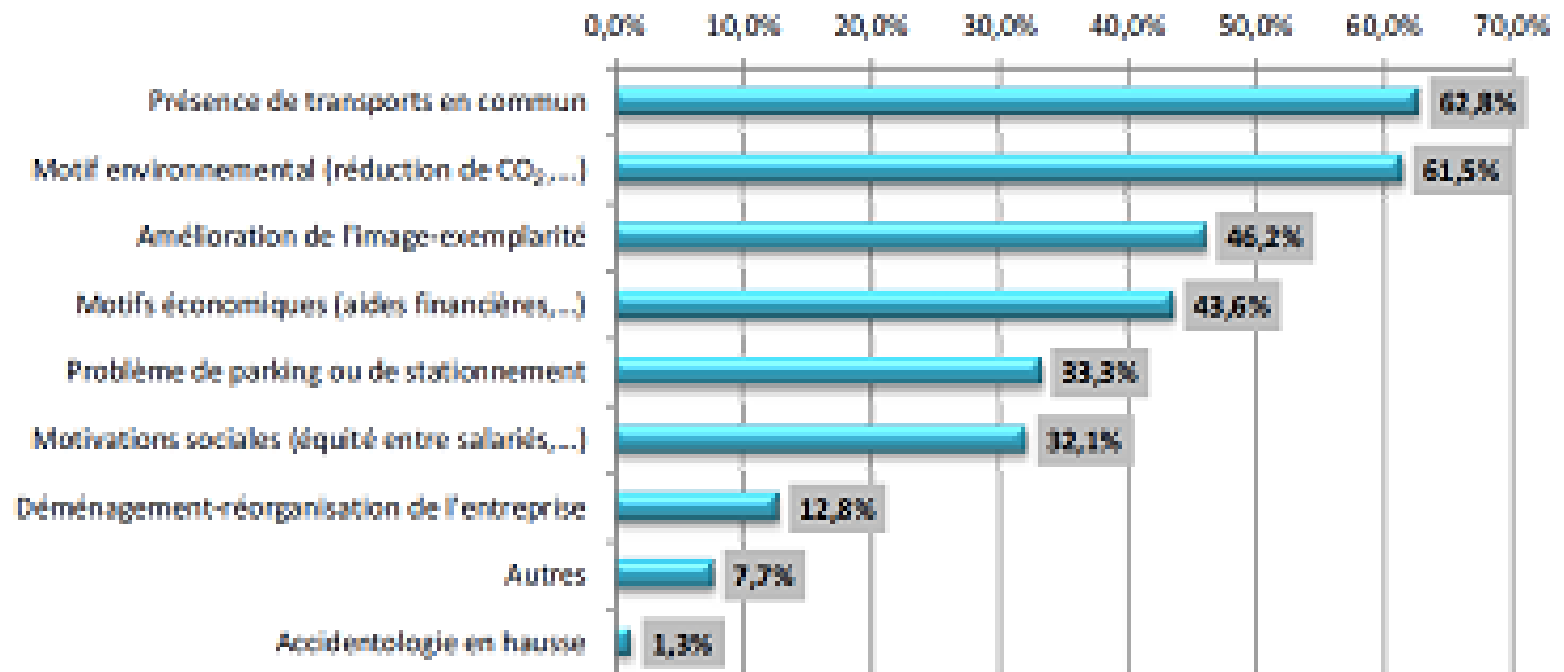
- La CCI de Grenoble travaille à la mise en place des PDE (et maintenant des PDIE) depuis 2004.
- **Nombre d'entreprises et de salariés concernés à fin 2011 :**
 - PDE : 180 entreprises soit environ 66 000 salariés
 - PDIE : Pré Brun : 56 établissements pour 550 salariés.
- **Les effets des PDE**

La mise en place des PDE-PDA a eu un effet positif sur la diminution de la voiture avec une baisse moyenne de 20 points de son taux d'utilisation, entre la mise en place de la démarche et aujourd'hui. En effet, avant la mise en place des démarches PDE-PDA, 3 salariés sur 5 utilisaient une voiture personnelle pour se rendre sur leur lieu de travail alors qu'après, ils ne sont plus que de 2 salariés sur 5. Ce report modal se caractérise par une **augmentation de l'utilisation du vélo** (soit 11% avant PDE PDA et 16 % après) et une **plus forte proportion d'utilisateurs de transports en commun**, en particulier le tram et les bus/cars qui comptabilisent au total une évolution de 10 points (de 14 % à 24 %).

Les PDE / PDIE

Il est intéressant de noter que les petites structures (moins de 50 salariés) affichent un taux d'utilisation moyen de la voiture individuelle inférieur à 40 %. Pour les grandes structures, les pourcentages moyens se situent entre 50 % et 60 %.

Motivations pour la mise en place d'un PDE-PDA en 2011 (en %).



Les PDE / PDIE

- Les résultats de l'observatoire 2011 soulignent que les comportements de mobilité changent et se complexifient. L'utilisateur utilise de plus en plus différents modes de transport. Il peut passer au cours d'un même déplacement d'un mode à un autre. **Ces pratiques qualifiées d'intermodales ont sensiblement progressé. Elles représentent une piste intéressante** pour proposer une diversité des solutions aux usagers. Dès lors, comment les différents acteurs du transport peuvent-ils concilier l'amélioration des conditions quotidiennes de déplacements des usagers, le développement de nouvelles pratiques et l'optimisation des réseaux existants ?
- 3 pistes d'actions sur la grande région urbaine grenobloise pour répondre à ces nouveaux défis de mobilité :
 - **Mise en place d'une centrale de mobilité** : pour informer et conseiller sur la mobilité individuelle, former et sensibiliser, promouvoir de nouveaux produits...
 - **Innover en termes de transport et nouvelles mobilités** : une billettique unifiée permettant d'accéder à un bouquet d'offres de déplacement (et de services ?) reste à concevoir. Elle aurait un effet déclenchant.
 - **Développer des actions collectives** et mutualiser des moyens entre entreprises (Plans de déplacements inter-entreprises = PDIE)

Les horaires décalés

- En conditions normales, 5% de véhicules en moins permettent de fluidifier le trafic
- Les heures de pointes sont bien connues
- Alors comment adapter les horaires des collaborateurs des entreprises pour éviter les heures de pointe ?

Les écocentres

- Qu'est-ce qu'un écocentre ou tiers lieu d'activité ?
- Quelle est sa finalité ?
- Où doit-il se situer ?
- Qui doit le demander ?
- Quelles sont les problématiques à résoudre ?
 - Dans l'intérêt des salariés
 - Dans l'intérêt des entreprises
 - Dans l'intérêt de la cohésion des équipes et du sentiment d'appartenance
 - Dans l'intérêt de la collectivité
- Quel lien avec les infrastructures existantes ou à développer ?

Merci pour votre attention